

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2017

Etaient Présents, 53 titulaires, 7 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Jacques NAYA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Daniel LACRAMPE
	Pierre SERENA	à	David CORBIN
	Maité POTIN	à	André LABARTHE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Michel LAUGA
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
	Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT
	Daniel MEDOU-MARERE	suppléant de	Christophe GUERY

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS (excusé), Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES

REÇU

21 AVR. 2017

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

RAPPORT N° 170413-02-ADM-

DESAFFECTATION DE LA CUISINE CENTRALE

Mme VOELTZEL rappelle que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais a pris la compétence de « Fabrication et livraison de repas auprès des écoles publiques du territoire » en 2014.

La cuisine centrale était originellement alors, située sur le site du Stade Saint Pée et, au-delà du transfert de compétence, cela s'était traduit par un procès-verbal de mise à disposition des locaux spécifiques entre la Commune d'Oloron Sainte Maie et la CCPO.

A ce jour, la Communauté de Communes assure toujours la compétence mais un Groupement d'Intérêt Public (GIP), créé au 1^{er} janvier 2017, a été mis en place avec le Centre Hospitalier d'Oloron pour la fabrication des repas destinés principalement à la restructuration scolaire.

Ainsi, la Communauté de Communes n'a plus l'utilité des locaux dans le cadre de la compétence exercée et, en application de l'article L. 1321-3 du CGCT, il lui appartient de les rétrocéder à la commune propriétaire.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 68 voix pour, 3 abstentions (Mme GIRAUDON, M. BAREILLE, M. LABARTHE)

- **RETROCEDE** à la ville d'Oloron Sainte Marie, les locaux de la cuisine centrale utilisés pour la fabrication des repas de la restauration scolaire, situés au Stade de Saint Pée.

Ainsi délibéré à OLRON STE MARIE, ledit jour 13 avril 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21/04/17



Le Président

Daniel LACRAMPE

